

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2007042**

**Signataire : MG/ED**

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'APETIS : association des parents et enseignants d'Aubervilliers pour le traitement des inadaptations scolaires (CMPP et SESSAD)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 95 –3 du 24 avril 2003,

Vu la délibération n° 227 du 25 novembre 2004,

Vu les derniers statuts de l'A.P.E.T.I.S. en date du 25 octobre 2006,

Considérant que l'A.P.E.T.I.S., association Loi 1901, est administrateur du C.M.P.P. et du S.E.S.S.A.D. depuis octobre 2006,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article unique : Désigne ses représentants pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Parents et des Enseignants d'Aubervilliers pour le Traitement des Inadaptations Scolaires (A.P.E.T.I.S.), administrateur du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) Gabriel Péri et du Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (S.E.S.S.A.D.) :

- Madame Laurence GRARE, maire adjointe, présidente de l'A.P.E.T.I.S.
- Monsieur Eric PLEE, maire adjoint
- Monsieur René PICARD, conseiller municipal.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

